

## ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 17 JUIN 2021

### SOMMAIRE

#### RELEVÉ DE DECISIONS

##### Innovations, prospectives et STGDO

1. Délégation de Service Public (DSP) du Pôle Vernéa pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation – Avenant n° 6
2. Convention portant accord sur la prise en charge financière des études et des travaux nécessaires au raccordement du pôle Vernéa au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de Clermont Auvergne Métropole (CAM)

##### Administration générale

3. Marchés publics (délégation du Président)
4. Mise à jour du tableau des effectifs
5. Détermination des taux de promotion (ratios) pour les avancements de grade
6. Télétravail : mise en œuvre
7. Compte Epargne Temps (CET) : complément

##### Economie Circulaire et Prévention

8. Compostage en pied d'immeuble : Convention cadre de partenariat Auvergne Habitat

##### Affaires financières et prospectives budgétaires

9. Affectation définitive du résultat 2020
10. Compte de gestion 2020
11. Compte administratif 2020
12. Décision modificative n° 1-2021

##### Valorisation et recyclage

13. Attribution des marchés de valorisation et de traitement des cartons collectés en déchèteries
14. Attribution des marchés de valorisation et de traitement des ferrailles collectées en déchèteries
15. Attribution des marchés de valorisation et de traitement du bois collecté en déchèteries
16. Attribution des marchés de valorisation et de traitement du plâtre collecté en déchèteries
17. Attribution des marchés de valorisation et de traitement des gravats collectés en déchèteries
18. Marché de dépollution de bennes contaminées par de l'amiante : Avenant n° 1
19. Marché de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM - Protocole transactionnel Paprec Trivalo 63

## **RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 juin 2021**

Le 17 juin 2021, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, salle Andrée Raynoird, Romagnat, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juin 2021

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Votants : 28

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BOURDIER Marie-Pierre, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, LEMPEREUR Claire, LHERMET Florence, PELLETIER Sophie, ROUSSELET Joelle.

Messieurs BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHABRILLAT Rémi, CAYRE Philippe, CHAMPOUX Bruno, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, GEORGEON Hugues, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Monsieur BEAUD Gérard (à M. RAVEL Pierre)

Monsieur BONNET Nicolas (à M. CHABRILLAT Rémi)

Madame BRIAT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire)

Monsieur GUITTON Florent (à Mme BRUN Evelyne)

Monsieur MENAGER Marc (à M. BATTUT Laurent)

Excusés : Mesdames DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,

Messieurs AUSLENDER Jérôme, CHASSARD Frédéric, CINEUX Cyril, CLEMENT Jean Marie, DAURAT Jean-Claude, LANDIVAR Diego.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

### **Innovation, prospective et STGDO**

1. Délégation de Service Public (DSP) du Pôle Vernéa pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation – Avenant n° 6

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'approuver l'avenant n° 6 à l'Ensemble contractuel ;
- Et par conséquent, d'autoriser le Président du VALTOM à signer l'avenant n° 6 à l'Ensemble contractuel

2. Convention portant accord sur la prise en charge financière des études et des travaux nécessaires au raccordement du pôle Vernéa au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de Clermont Auvergne Métropole (CAM)

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'approuver la convention portant accord sur la prise en charge financière des études et des travaux nécessaires au raccordement du pôle Vernéa au réseau de chaleur urbain de Clermont Auvergne Métropole ;
- De valider la gestion du montant des Certificats d'Economie d'Energie, exposée dans la convention ;
- D'autoriser le Président du VALTOM ou son représentant à signer ladite convention.

## Administration générale

### 3. Marchés publics (délégation du Président)

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 01 février au 31 mai 2021.

### 4. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

1/ De créer, à compter du 17 juin 2021 :

a) un poste permanent de rédacteur principal 1ère classe, à temps complet, catégorie B de la filière administrative,

b) un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet, catégorie C de la filière technique,

c) un poste permanent de rédacteur principal 2ème classe, à temps complet, catégorie B de la filière administrative,

d) un poste permanent d'adjoint technique, à temps complet, catégorie C de la filière technique,

e) un poste permanent d'adjoint administratif (catégorie C de la filière administrative) à temps complet, pour les fonctions de « chargée de mission Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et économie circulaire ». Ce poste pourra être occupé par une contractuelle ou un contractuel.

2/ D'autoriser le Président à lancer les recrutements, et à signer tous les documents afférents à ces contrats.

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

### 5. Détermination des taux de promotion (ratios) pour les avancements de grade

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité à partir de l'année 2021, le ratio commun de 100 % à tous les cadres d'emploi :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio (%)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur en chef hors classe	Ingénieur général	100%
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	
Ingénieur	Ingénieur principal	
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	
Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Administrateur	Administrateur hors classe	100%
Attaché hors classe	Directeur territorial (en voie d'extinction)	
Attaché principal	Attaché hors classe	
Attaché	Attaché principal	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	

### 6. Télétravail : mise en œuvre

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la mise en œuvre du télétravail au sein du VALTOM selon les termes définis par sa charte et de permettre son adaptation par arrêté du Président à l'issue d'une période d'expérimentation de 6 mois minimum.

### 7. Compte épargne temps (CET), compléments

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de compléter la délibération n° 2020/1258 ayant pour objet la mise en œuvre du Compte Epargne Temps par la possibilité, en cas de décès de l'agent, d'une indemnisation des ayants droit dans les termes définis ci-avant.

## **Economie Circulaire et Prévention**

### **8. Compostage en pied d'immeuble : Convention cadre de partenariat Auvergne Habitat**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat tripartite avec Auvergne Habitat et les collectivités adhérentes du VALTOM pour la poursuite du développement du compostage en pied d'immeuble

## **Affaires financières et prospectives budgétaires**

### **9. Affectation définitive du résultat 2020**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020, soit 8 681 809,22 € pour combler le besoin de financement (Article 1068) et 3 753 350,99 € reporté en fonctionnement (article 002).

### **10. Compte de gestion 2020**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2020 établi par le receveur.

### **11. Compte administratif 2020**

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de

1. Prendre acte de la présentation du compte administratif, lequel se synthétise ainsi :

### **Résultat de l'exercice 2020 :**

	Prévu	Réalisé (Hors virement et résultat)	Solde
Dépenses de fonctionnement	56 894 849,00 €	45 069 582,88 €	9 827 327,56 €
Recettes de fonctionnement	56 894 849,00 €	54 896 910,44 €	
Dépenses d'investissement	34 386 606,33 €	26 080 886,31 €	- 1 846 332,18 €

### **Exécution budgétaire 2020 et résultats de clôture :**

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-6 486 364,10 €		-1 846 332,18 €	-8 332 696,28 €
Fonctionnement	10 535 211,64 €	7 927 379,08 €	9 827 327,56 €	12 435 160,12 €
TOTAL	4 048 847,54 €	7 927 379,08 €	7 980 995,38 €	4 102 463,84 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2020 (équilibre BP 2021)	
Section d'investissement - Dépenses	849 112,94 €
Section d'investissement - Recettes	500 000,00 €
SOLDE	349 112,94 €

2. Constat, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion ;
3. Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser en dépenses ou en recettes ;
4. Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

#### 12. Décision Modificative n°1

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 1 de 2021.

#### Valorisation et recyclage

#### 13. Attribution des marchés de valorisation et de traitement des carons collectés en déchèteries

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'attribuer le marché de valorisation et de traitement des cartons collectés en déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la manière suivante :

Lot	Flux	Tonnage annuel	Candidat proposé	Coût traitement sur durée maxi marché	Estimatif traitement durée maxi du marché	Ecart montant marché / estimatif valto
lot 10 - CAM	carton	934,97	PAPREC	82 277,36 €	104 716,64 €	-21%
lot 11 - SBA nord	carton	685,2	PAPREC	60 297,60 €	68 277,44 €	-12%
lot 12 - SBA sud	carton	411,72	PAPREC	36 231,36 €	54 577,60 €	-34%
lot 13 - AMBERT	carton	172,74	CLAUSTRE	26 947,44 €	19 346,88 €	39%
lot 14 - COUZES	carton	172,58	PRAXY	17 258,00 €	19 328,96 €	-11%
lot 15 - SPP	carton	194	PAPREC	17 072,00 €	21 750,40 €	-22%
lot 16 - SHD	carton	271,52	PAPREC	23 893,76 €	30 627,52 €	-22%
lot 17 - COMBRAILLES	carton	123,46	PAPREC	10 864,48 €	12 707,52 €	-15%
lot 18 - SIB	carton	682,51	PRAXY	68 251,00 €	75 507,04 €	-10%
lot 19 - TDM	carton	319,22	PAPREC	28 091,36 €	35 752,64 €	-21%
<b>Total</b>		<b>3967,92</b>		<b>371 184,36 €</b>	<b>442 592,64 €</b>	<b>-16%</b>

- D'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

#### 14. Attribution des marchés de valorisation et de traitement des ferrailles collectées en déchèteries

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'attribuer les marchés de valorisation et de traitement des ferrailles collectées en déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la manière suivante :

Lot	Flux	Tonnage annuel	Candidat proposé	Total recette base prix plancher sur durée maxi du marché	Estimatif recette CHT durée maxi marché (base prix plancher)	Ecart marché / estimatif valtom base
lot 20 - CAM	ferraille	2067	PRAXY	661 440,00 €	578 625,60 €	14%
lot 21 - SBA nord	ferraille	559	PRAXY	178 880,00 €	155 484,00 €	15%
lot 22 - SBA sud	ferraille	505	PRAXY	161 600,00 €	142 503,20 €	13%
lot 23 - AMBERT	ferraille	626	CLAUSTRE	100 160,00 €	124 792,00 €	-20%
lot 24 - COUZES	ferraille	275	PRAXY	88 000,00 €	76 893,60 €	14%
lot 25 - SPP	ferraille	147	PAPREC	47 040,00 €	35 275,20 €	33%
lot 26 - SHD	ferraille	380	PAPREC	152 000,00 €	91 176,00 €	67%
lot 27 - COMBRAILLES	ferraille	287	PAPREC	114 800,00 €	91 719,04 €	25%
lot 28 -1 - SIB nord	ferraille	1009	PRAXY	322 880,00 €	280 000,00 €	15%
lot 28-2 - SIB sud	ferraille	162	PRAXY	51 840,00 €	25 600,00 €	103%
lot 29 - CC TDM	ferraille	527	PRAXY	168 640,00 €	147 666,40 €	14%
<b>Total</b>		<b>6544</b>		<b>2 047 280,00 €</b>	<b>1 749 735,04 €</b>	<b>17%</b>

- D'autoriser le Président à signer les marchés et toute pièce y afférant

#### 15. Attribution des marchés de valorisation et de traitement du bois collecté en déchèteries

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'attribuer le marché de valorisation et de traitement du bois collecté en déchèteries de la manière suivante :

Lot	Flux	Tonnage annuel	Candidat proposé	Coût traitement sur durée maxi marché	Estimatif traitement durée maxi du marché	Ecart montant marché / estimatif valto
lot 30 - CAM	BOIS	5695,03	BOILON	1 321 246,96 €	2 050 200,00 €	-36%
lot 31 - SBA nord	BOIS	2634	VEOLIA	505 793,28 €	900 000,00 €	-44%
lot 32 -SBA sud	BOIS	1649	BOILON	389 138,04 €	540 000,00 €	-28%
lot 33 -AMBERT	BOIS	1092	CLAUSTRE	371 368,40 €	393 212,00 €	-6%
lot 34 -COUZES	BOIS	779	BOILON	183 733,08 €	280 270,80 €	-34%
lot 35 - SPP	BOIS	661	BOILON	156 066,80 €	238 068,00 €	-34%
lot 36 - SHD	BOIS	880	BOILON	207 562,00 €	316 620,00 €	-34%
lot 37 - COMBRAILLES	BOIS	299	VEOLIA	57 480,96 €	126 000,00 €	-54%
lot 38 - SIB	BOIS	4437	PRAXY	1 685 904,20 €	1 597 136,40 €	6%
lot 39 - TDM	BOIS	1207	BOILON	284 738,72 €	434 520,00 €	-34%
<b>Total</b>		<b>19332,34</b>		<b>5 163 032,44 €</b>	<b>6 876 027,20 €</b>	<b>-25%</b>

- D'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

16. Attribution des marchés de valorisation et de traitement du plâtre collecté en déchèterie  
Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'attribuer le marché de valorisation et de traitement du plâtre collecté en déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la manière suivante :

Lot	Flux	Tonnage annuel	Candidat proposé	Coût traitement sur durée maxi marché	Estimatif traitement durée maxi du marché	Ecart montant marché / estimatif valto
lot 40 - CAM	placo	736,31	PAPREC	265 071,60 €	235 619,20 €	13%
lot 41 - SBA nord	placo	197,06	PAPREC	70 941,60 €	63 059,20 €	13%
lot 42 -SBA sud	placo	141,56	PAPREC	50 961,60 €	45 299,20 €	13%
lot 43 -AMBERT	placo	82,88	CLAUSTRE	28 510,72 €	26 521,60 €	8%
lot 44 -COUZES	placo	5,13	PAPREC	1 846,80 €	1 641,60 €	13%
lot 45 - SPP	placo	15,24	PAPREC	5 486,40 €	4 876,80 €	13%
lot 46 - SHD	placo	85,85	PAPREC	30 906,00 €	27 472,00 €	13%
lot 47 - COMBRAILLES	placo	21,9	PAPREC	7 884,00 €	7 008,00 €	13%
lot 48 - SIB	placo	18,54	PRAXY	6 674,40 €	5 932,80 €	13%
lot 49 - TDM	placo	164,98	CLAUSTRE	56 753,12 €	52 793,60 €	8%
<b>Total</b>		<b>1469,45</b>		<b>525 036,24 €</b>	<b>470 224,00 €</b>	<b>12%</b>

- D'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

17. Attribution des marchés de valorisation et de traitement du plâtre collecté en déchèteries  
Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'attribuer le marché de valorisation et de traitement des gravats collectés en déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la manière suivante :

GRAVAT	Tonnage	Candidat proposé	total gestion fine €HT sur la durée maxi du marché	Total coût traitement €HT sur la durée maxi du marché	TOTAL (traitement + gestion fine) sur durée maxi du marché	Estimatif gestion fine €HT sur la durée maxi du marché	Estimatif coût traitement €HT sur la durée maxi du marché	Estimatif (traitement + gestion fine) sur durée maxi du marché	Ecart marché / estimatif
lot 1 - CAM	14738	COLAS	677 532,40 €	792 904,40 €	1 470 436,80 €	618 996,00 €	884 280,00 €	1 503 276,00 €	-2%
lot 2 - SBA nord	6958	COLAS	319 873,16 €	374 340,40 €	694 213,56 €	292 236,00 €	417 480,00 €	709 716,00 €	-2%
lot 3 -SBA sud	3992	COLAS	183 520,24 €	214 769,60 €	398 289,84 €	167 664,00 €	239 520,00 €	407 184,00 €	-2%
lot 4 -AMBERT	1230	infructueux							
lot 5 -COUZES	1520	COLAS	69 877,44 €	81 776,00 €	151 653,44 €	63 840,00 €	91 200,00 €	155 040,00 €	-2%
lot 6 - SPP	810	COLAS	37 237,32 €	43 578,00 €	80 815,32 €	34 020,00 €	48 600,00 €	82 620,00 €	-2%
lot 7 - SHD	853	infructueux							
lot 8 - COMBRAILLES	1011	COLAS	46 477,68 €	54 391,80 €	100 869,48 €	42 462,00 €	60 660,00 €	103 122,00 €	-2%
lot 9 - SIB	6728	infructueux							
lot 10 - CC TDM	1875	infructueux							
<b>TOTAL</b>	<b>39715</b>		<b>1 334 518,24 €</b>	<b>1 561 760,20 €</b>	<b>2 896 278,44 €</b>	<b>1 219 218,00 €</b>	<b>1 741 740,00 €</b>	<b>2 960 958,00 €</b>	<b>-2%</b>

- D'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

18. Marché de dépollution de bennes contaminées par de l'amiante – Avenant n°1  
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché 19.10.013 confié à l'entreprise ALARA et portant sur la décontamination des bennes de gravats de déchèteries polluées par de l'amiante.

19. Marché de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM – Protocole transactionnel Paprec Trivalo 63

*Le comité syndical décide, à l'unanimité,*

- *D'approuver le protocole transactionnel du marché n° 19 10 013 bis arrêtant les modalités de réalisation des prestations de tri pendant l'année 2021 ;*
- *D'autoriser le Président à signer le dit-protocole*

20. Modification du taux de TVA de la contribution à l'habitant 2021

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'actualiser la précédente délibération de la contribution à l'habitant en n'indiquant que le HT, soit 32,16 € HT par habitant et par an pour l'année 2021 et ce, afin de pouvoir régulariser les taux de TVA en fonction des actualisations en cours des taux de TVA réduits, selon les consignes de la Direction Générale des Finances Publiques.*